

N° D'ORDRE : 2021-35

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 03

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 5 Mars 2021

SEANCE DU 12 MARS 2021

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX - Catherine - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. LABASTIER Eric - M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien - M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CALMET Pierre - Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CLAVE Denis.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt et un, le douze mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

20 - AUTORISATION DE RENOUELEMENT D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIETE LOGITUD SOLUTIONS – PROCES VERBAUX ELECTRONIQUE (PVe)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les procès-verbaux sont désormais dressés électroniquement via du matériel spécifique et un logiciel PVe fourni par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

Ce logiciel doit être mis à jour régulièrement et cela nécessite un suivi réalisé par un service ayant des compétences techniques dans ce domaine.

Aussi, Monsieur le Maire propose à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de l'autoriser à renouveler le contrat de maintenance avec la Société LOGITUD SOLUTIONS ZAC du Parc des Collines - 53 rue Victor Schoelcher - 68200 MULHOUSE.

Le contrat sera conclu jusqu'au 31 décembre 2021 moyennant un forfait annuel de 515,00 € H.T. et pourra être reconduit tacitement deux fois une année.

Après avoir donné toute précision utile, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir l'autoriser à signer le renouvellement du contrat de maintenance avec la Société LOGITUD SOLUTIONS et de dire que les crédits correspondant seront prévus au budget de la commune.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler le contrat de maintenance avec la société Logitud jusqu'au 31 décembre 2021 avec possibilité de deux reconductions d'un an.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 mars 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT